

PV du Conseil Municipal du 6 mai 2025

20h en salle du Conseil à MAISSE

Elus présents :

Mesdames et Messieurs, LENGLET Jean-Marc, PIERROTTET Christine (Arrivée à 20h15), CHAILLOU Patrick, MOULINOUX Stéphanie, PONAMAN Rudy, CHANCLUD Aline, DUPERRIER Xavier, RAYMOND Laurent, ANNE Brigitte, JINGEOT Nathalie, BOURET Yoan, JINGEOT Gilles, DAMIDE Cécile, SOIGNON Grégory, COURBON Aurélie, MERCIER Eric, DUPERCHE Claude, REDONNET Denise.

Absents :

LECOMTE Laetitia,
LEGRAND Pascal,
DUPERRIER Elodie,
WOZNIAK Sandrine,
CHARBONNIER Sébastien.

Le président de la séance est Jean-Marc LENGLET, Maire.

Le quorum est atteint.

Les secrétaires de séance sont :

- Monsieur Rudy PONAMAN
- Monsieur Xavier DUPERRIER

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 avril 2025 ;
- ✓ Approbation de la dissolution du syndicat SIVE ;
- ✓ Devis pour la réfection des sols, plafonds, isolations de 2 classes de l'école primaire La Girafe avec la société DESTPEC – Autorisation de signer ;
- ✓ Devis pour les travaux de peinture de 2 classes de l'école primaire La Girafe avec la société LE PASSEUR DE COULEURS – Autorisation de signer ;
- ✓ Devis pour la fourniture et l'installation de vidéoprojecteurs interactifs dans les 8 classes de l'école La Girafe avec la société MANUTAN – Autorisation de signer ;
- ✓ Questions diverses.

Procès-verbal des échanges

Jean-Marc LENGLET : Il est 20h. Je rappelle que la séance est enregistrée afin de permettre d'établir le procès-verbal. Merci à toutes et tous d'être présents.

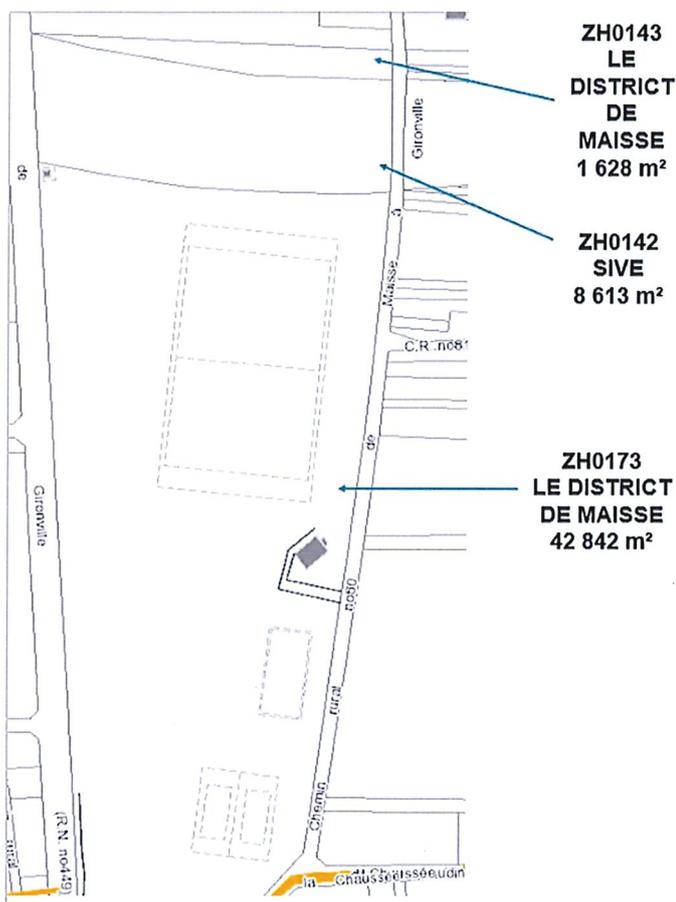
Si vous en êtes d'accord, je souhaite rajouter à l'ordre du jour une délibération contre l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à MAISSE et également le vote pour la dénomination du dojo. Une demande qui a été faite par le judo club. Je vous remercie.

- ✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 avril 2025 ;**

Jean-Marc LENGLET : Y-a-t-il des conseillers qui ont des remarques ou des questions sur ce compte-rendu ? Je remercie Nathalie JINGEOT et Xavier DUPERRIER pour leur relecture.

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Approbation de la dissolution du syndicat SIVE ;**



Actif brut au 31/01/2025 : 1 736 132,56 € → transféré à Maisse

Terrains repris :

- **Maisse :**
 - ZH 0143 (1628 m²)
 - ZH 0142 (8613 m²)
 - ZH 0173 (42842 m²)

- **Buno :**
 - **C 0169 (740 m²)**
 - **C 0171 (60 m²)**

Jean-Marc LENGLET : Trois parcelles sont concernées : une petite et une moyenne en haut, puis une grande avec le terrain d'honneur, les terrains de tennis et le clubhouse (42 000 m²). Il y a aussi deux terrains de tennis à Buno. Ce sont les terrains, les actifs, dont on parle depuis des mois.

La répartition financière donne 63,24 % pour Maisse. L'évaluation des Domaines fixe l'ensemble à 373 000 €. Ce montant est réparti entre les communes sous forme de soulte. Même logique pour le résultat d'exploitation et la trésorerie. Il n'y a pas de personnel à reprendre. Les archives sont conservées par Maisse. Le matériel, les contrats et marchés sont repris par Maisse ou Buno selon les cas. Les écritures seront intégrées par les services comptables.

Chaque commune passe une délibération. On envoie ensuite le tout à la Préfecture, qui prendra un arrêté préfectoral pour entériner la dissolution.

Commune	Pourcentage	Soulte (€)	Résultat (€)	Trésorerie (€)
Boigneville	4,03 %	15 031,90	393,79	393,79
Buno-Bonnevaux	5,63 %	20 999,90	550,13	550,13
Courdimanche-sur-Essonne	3,15 %	11 749,50	307,80	307,80
Gironville-sur-Essonne	20,97 %	78 218,10	2 049,06	2 049,06
Maisse	63,24 %	235 885,20	14 461,43	6 179,41
Prunay-sur-Essonne	2,98 %	11 115,40	291,18	291,18

Est-ce qu'il y a des questions ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Devis pour la réfection des sols, plafonds, isolations de 2 classes de l'école primaire La Girafe avec la société DESTPEC – Autorisation de signer ;**

Jean-Marc LENGLET : Nous prévoyons la réalisation prochaine de travaux dans deux classes situées dans la cour haute de l'Ecole LA GIRAFE. Ces travaux comprennent la réfection des sols, des murs, des faux plafonds ainsi que du système d'éclairage.

Le projet prévoit notamment, pour un montant total de 43 297,03 euros hors taxe :

- la pose d'un faux plafond démontable avec isolation thermique,
- l'installation d'un éclairage LED encastré, conforme à la nouvelle réglementation pour le confort visuel des enfants,
- un sol en vinyle rigide clipsable adapté au passage intensif,
- la mise en place de plinthes en PVC,
- la dépose et repose des équipements existants,
- des travaux de coffrage et d'aménagement au niveau des fenêtres.

La durée prévisionnelle du chantier est estimée à 25 jours, avec un démarrage possible dès le 7 juillet.

Brigitte ANNE : Est-ce qu'il faut faire l'isolation des murs ?

Stéphanie MOULINOUX : L'isolation intérieure des murs ne s'impose pas à ce stade, ceux-ci étant relativement bien isolés. Toutefois, le Parc Naturel Régional (PNR) a recommandé, pour l'avenir, une isolation par l'extérieur.

Stéphanie MOULINOUX : Une subvention (DETR) couvrant 50 % du montant des travaux a été obtenue il y a une semaine.

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Devis pour les travaux de peinture de 2 classes de l'école primaire La Girafe avec la société LE PASSEUR DE COULEURS – Autorisation de signer ;**

Jean-Marc LENGLET : Nous avons obtenu un devis de la société *Le Passeur de Couleurs* basée à Étréchy, pour un montant total de 4 505,80 euros hors taxe.

Les travaux commandés sont les suivants :

- Peinture des murs : 143,5 m² (Sigmaco Velours – 2 couches)
- Peinture radiateurs fonte : 7 unités
- Peinture portes et bâtis : 7 unités
- Plinthes : ponçage + laque solvantée (52 mL)
- Protection chantier & déchets

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Devis pour la fourniture et l'installation de vidéoprojecteurs interactifs dans les 8 classes de l'école La Girafe avec la société MANUTAN – Autorisation de signer ;**

Stéphanie MOULINOUX : Dans les vidéoprojecteurs, le projet a un coût de 19 894,77 euros Hors Taxe. Le fournisseur retenu est Manutan Collectivités.

Le projet comprend :

- 8 vidéoprojecteurs interactifs EPSON EB-685Wi, WXGA, 3500 lumens
- 7 tableaux blancs triptyques 120x200 cm (surface émaillée e3)
- 8 paires d'enceintes 2 x 30W pour diffusion audio
- Kits de déport HDMI/USB, câblage (HDMI, jack, USB) inclus
- Installation complète : fixation, câblage, paramétrage, prise en main

Nous avons aussi obtenu une subvention (DTER) à hauteur de 8 674,36 euros. Je pense que c'est important que nos écoles commencent à être équipées de vidéoprojecteurs interactifs. C'est, à mon avis, essentiel pour un apprentissage moderne.

Rudy PONAMAN : C'est projeté sur des tableaux blancs.

Patrick CHAILLOU : Pour ceux qui ne connaissent pas : on projette l'image sur un tableau blanc, et l'enseignant ou l'élève peut écrire dessus. Le système informatique enregistre ce qui est fait, peut le transformer, le corriger, changer les couleurs... C'est un outil interactif.

L'avantage, c'est que ce n'est pas un écran numérique qui coûte une fortune et qui devient inutilisable au moindre défaut. Là, avec le tableau blanc, c'est beaucoup plus facile à gérer.

Stéphanie MOULINOUX : Je précise que l'installation est bien comprise dans le devis.

Patrick CHAILLOU : On pourrait se poser la question du nombre de classes concernées. On avait évoqué l'équipement des huit classes. Quitte à le faire, autant uniformiser : même matériel partout.

D'autant qu'à la rentrée prochaine, les enseignants prévoient d'inverser certaines classes, avec un roulement entre celles du haut et celles du bas. Si on équipe uniquement les classes hautes maintenant, on risque plus tard d'avoir des inégalités, avec des classes sans tableau interactif. Là, au moins, toutes les classes seront équipées. Et comme on a passé la fibre partout, il n'y aura pas de problème de connexion.

Jean-Marc LENGLET : Les travaux se feraient en deux phases : 6 classes en Juillet/Août et 2 classes en novembre. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons donc au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Délibération contre l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Maisse**

Jean-Marc LENGLET : La Chambre d'agriculture a réalisé un travail d'identification de terrains jugés incultes ou inoccupés depuis des années qui pourraient potentiellement accueillir des projets d'installation photovoltaïques. En l'occurrence, la Chambre d'agriculture a identifié sur MAISSE un terrain communal qui n'est plus cultivée depuis plus de 10 ans, et donc ils l'ont proposée comme favorable au photovoltaïque. Il s'agit de la parcelle AP0094, dite « *La Bichetterie* ».

Patrick CHAILLOU : La Mairie a déjà répondu une première fois à la Préfecture que ce n'était pas envisageable. En effet, le SIARCE utilise cette parcelle comme zone tampon en cas de crue. Mais on nous a conseillé de prendre en plus une délibération officielle.

Patrick CHAILLOU : Il faut donc se battre pour que cette parcelle ne soit plus présente dans l'inventaire des zones qui pourraient accueillir du photovoltaïque. D'après le recensement de la Chambre d'agriculture sur tout le département, il n'y a qu'une zone sur le territoire communal.

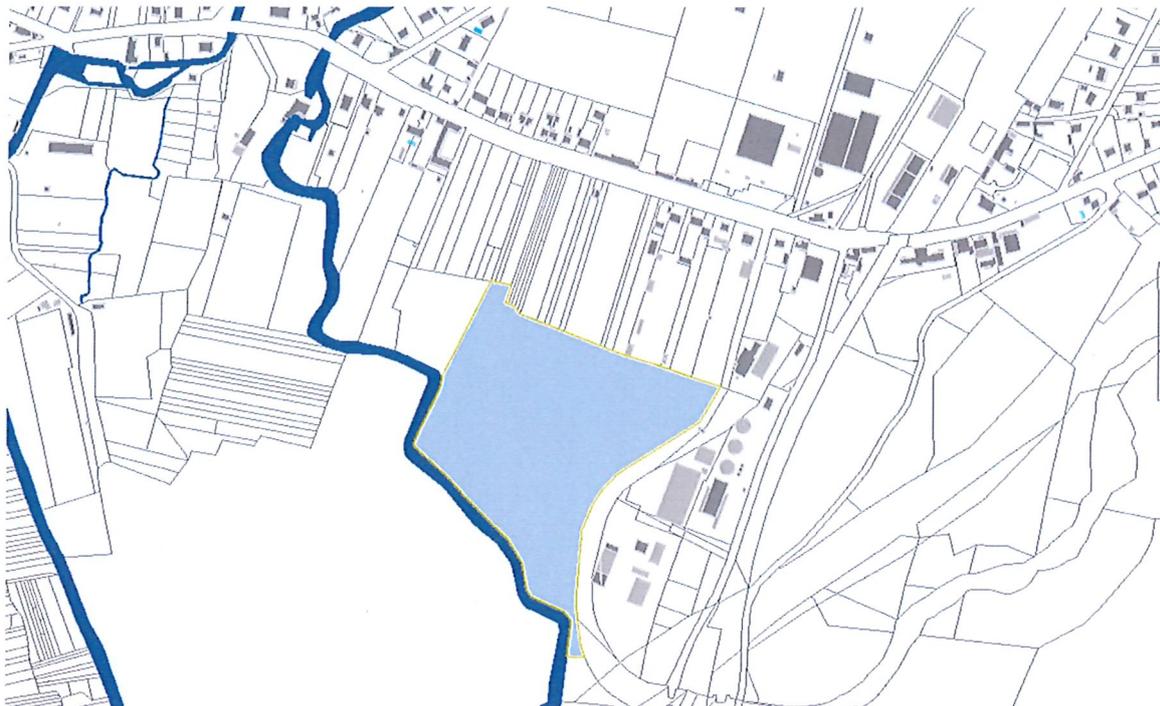
DGS : Le PNR nous a transmis un argumentaire solide : c'est une zone humide, une zone inondable, avec des espèces protégées, en contradiction avec la charte du PNR. Tous ces éléments sont repris dans la délibération que vous avez sous les yeux.

Localisation sensible de la parcelle :

- En bordure de site classé
- En zone UB/UBi concernée par le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)
- En ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 1 (Zone humide de Maisse à Chantambre)
- Espèces rares et protégées (Phragmite des joncs, Sélin à feuilles de carvi, Anguille d'Europe...)

Jean-Marc LENGLET : L'objectif est que le Conseil municipal se positionne clairement : on ne veut pas de centrale photovoltaïque sur cet emplacement. La formulation dans le texte de la délibération est claire : « *La commune de MAISSE est formellement défavorable à l'implantation de cette installation* ».

Plan de la parcelle AP0094 :



Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Dénomination du dojo**

Jean-Marc LENGLET : On a reçu une demande du club de judo il y a une semaine, suite au décès de Madame Catherine DAVID. Le club souhaite donner son nom au dojo.

Madame Catherine DAVID était :

- Vice-Présidente du Judo Club Maissois depuis les années 1990 ;
- Présente au club depuis 1985 ;
- Bénévole engagée, figure locale du sport et de l'associatif ;

Elle est malheureusement décédée brutalement le 15 avril 2025.

Jean-Marc LENGLET : La proposition est de nommer le dojo (pas le gymnase dans son ensemble) en l'appelant : « *Dojo Catherine DAVID* ».

DGS : Je rappelle que c'est bien le Conseil municipal qui est compétent pour nommer les bâtiments communaux.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Questions diverses.**

Jean-Marc LENGLET : Juste une information en lien avec le sujet du photovoltaïque abordé tout à l'heure : nous avons reçu une demande du SIARCE pour réaliser un mini-audit d'inventaire de la biodiversité sur la commune. Bien sûr, nous avons répondu positivement. Cela pourrait nous permettre de sécuriser certaines zones naturelles pour empêcher qu'on y construise.

Les études débuteront le 15 mai. Il y aura trois phases d'études, et ils nous proposent un retour d'expérience à destination des élus en novembre ou janvier. Ils nous indiqueront s'ils ont découvert de nouvelles espèces animales ou végétales, et s'il faut protéger certains sites en conséquence.

Patrick CHAILLOU : Il s'agit de zones humides. Notamment une parcelle à côté des services techniques.

Le SIARCE a mise en place des vaches au niveau de la Peupleraie. Elles sont très discrètes et sont utilisées pour entretenir la parcelle (éco-pâturage).

Jean-Marc LENGLET : Concernant les travaux, vous avez peut-être vu que les revêtements sont terminés. Les plateaux surélevés et les ralentisseurs sont faits également (Rue de la Conciergerie, Rue de la République, Rue de Rivière). Les riverains sont venus nous voir pour nous faire part de leur satisfaction.

Nous étudions actuellement l'implantations de 4 coussins berlinois Rue de Malabry à proximité de l'arrêt de bus pour sécuriser les enfants.

Rudy PONAMAN : Et rue de la Ferté-Alais ?

Patrick CHAILLOU : C'est plus compliqué car c'est une voie départementale. Il faut d'abord faire des tests de circulation avant d'envisager quoi que ce soit.

Jean-Marc LENGLET : Il reste les allées Prunus et Tilleul, et c'est tout. La rue du Moulin Neuf est finie. Ainsi que le Fourchet, la rue de Maisse, et la rue des Loges. Et globalement, les riverains sont contents. »

Jean-Marc LENGLET : Le cimetière a été engazonné en lien avec le PNR. On nous avait assuré que l'engazonnage en avril tiendrait. J'y suis allé : la repousse est timide. Quelques grosses pluies ont aidé donc on croise les doigts.

Stéphanie MOULINOUX : Comme l'année dernière, la commune va participer à Essonne Verte – Essonne Propre. La date choisie est le 27 septembre, mais on vous le confirmera. J'aimerais bien qu'on refasse avec l'association Le Geai, comme l'an dernier. On pourrait aussi impliquer les enfants, le CMJ... Et si on est plus nombreux, on pourrait prévoir des parcours supplémentaires.

Stéphanie MOULINOUX : Il faut reconnaître aussi que l'année dernière, les chemins empruntés étaient plutôt propres.

Patrick CHAILLOU : Il faudrait faire des secteurs plus dégradés, comme la côte de Milly, la route de la Ferté-Alais, ou celle de Gironville.

Jean-Marc LENGLET : Et on a de nouveau des dépôts sauvages. Notamment Rue de Mespuits. Nous avons identifié le probable propriétaire et nous lui avons envoyé un courrier. J'ai aussi informé la Gendarmerie de Milly.

Jean-Marc LENGLET : Autre sujet : l'école du cirque. Cela avance bien. J'étais en contact avec Claire Bastide tout à l'heure. Elle nous a transmis des propositions pour installer une bâche et pour communiquer sur la prochaine installation. Concernant le permis de construire, on a trouvé une solution via une convention d'occupation pour une construction précaire. Cela permet de raccourcir les délais d'instruction. Donc on pourra installer la yourte plus rapidement.

Au moment de l'inauguration, il n'y aura pas grand-chose sur le terrain, mais les structures tubulaires pour les trapèzes seront en place.

Jean-Marc LENGLET : Le feu d'artifice, c'est calé pour cette année le 13 juillet 2025. Nous avons fait le choix de revenir à un vrai feu d'artifice, pas un spectacle de drones comme l'année dernière. Le budget est moins élevé que celui des drones l'an dernier. Nous avons reçu le patron de la société, avons réussi à négocier de bons tarifs. Le feu devrait durer 14 minutes au lieu de 8 minutes.

Ce sera un spectacle *Sons et Lumières*

Jean-Marc LENGLET : Et le 13 juillet, il y aura aussi des animations en journée. C'est Christine qui a géré le dossier.

Christine PIERROTTET : Le Cirque Oval et Circologia vont organiser toute la journée des ateliers gratuits ouverts à toute la famille, enfants et adultes. Il y aura une pause vers 17h, puis à 18h, le spectacle démarre. À la fin du spectacle, les enfants et les familles qui auront participé aux ateliers reviendront sur la Place du Jeu de Paume. Puis repartiront en défilé avec les bracelets lumineux et les lampions (LED) jusqu'au Stade pour le feu d'artifice.

Jean-Marc LENGLET : Xavier et moi avons été convié par la CC2V à une importante réunion pour la création d'une charte sur le commerce pour les pôles économiques de Milly / Maisse, avec notamment le Chenet et le pôle gare. Cette charte ne nous convient pas en l'état. J'ai repoussé la réunion prévue hier, pour qu'on retravaille le document ensemble. J'en ai parlé à Bernard Boulet, Maire de Milly-La-Forêt qui est d'accord. Nous avons organisé des réunions communes avec les conseils municipaux de Milly et de Maisse, rencontrer les promoteurs, et dire clairement ce que l'on veut. Rien ne sera signé tant que nous ne serons pas d'accord. Nous avons donc engagé un dialogue assez ferme avec M. SIMONNOT, président de la CC2V.

D'ailleurs, concernant le gymnase, cela fait des années qu'on demande des justificatifs de factures. Rien n'a bougé. J'ai demandé au DGS d'envoyer un recommandé. Si ça ne suffit pas, on saisira la CADA.

DGS : La CADA est la Commission d'accès aux documents administratifs. Si une administration refuse de transmettre un document communicable, la CADA peut l'obliger à le faire.

Jean-Marc LENGLET : C'est important de faire respecter les droits de la commune.

Autre point : le 4 juin, de 10h à 12h, une réunion d'information aura lieu à la mairie, organisée par le CAUE, avec la Préfecture, le SIARCE, le PNR, les Bâtiments de France. Tous les partenaires ont confirmé leur présence.

Autre date à noter : le barbecue des aînés : c'est le 3 juin, au centre culturel. Il y aura presque une centaine de participants (contre une soixantaine l'année dernière). Les agents techniques s'occupent du matériel et des grillades.

Vendredi 27 juin : Accueil des nouveaux arrivants : on a déjà 20 à 25 familles inscrites. On enverra les invitations. Selon le nombre, ce sera ici ou au centre culturel.

Les élèves de Mme Charton ont été sélectionnés pour une finale départementale.

Christine PIERROTTET : Cela se tiendra à Brétigny-sur-Orge le 26 juin prochain. Cela dure toute la journée. On va peut-être demander au Conseil Municipal de financer le transport, 97 €. Ce serait un bon geste.

Jean-Marc LENGLET : Le Conseil des Anciens : on a nos cinq premiers membres. Cela devrait s'appeler « Conseil de l'expérience ». Prochaine réunion le 19 mai à 10h. Ils nous aideront notamment pour les colis et repas de Noël, et proposeront des animations : jeux de cartes, tricot, concours... Nous aurons la salle du centre culturel à disposition. Un des membres pourra aussi travailler sur l'éclairage public.

Ce conseil sera associé au CMJ. Nous prévoyons une séance commune.

Les jeunes du CMJ avaient repéré qu'il manquait des porte-manteaux dans les toilettes de l'école. C'est corrigé avec le concours de la mairie et des services techniques. C'est leur premier projet qui devient réalité.

Jean-Marc LENGLET : Pour la cérémonie du 8 mai : rdv à midi, Monument aux Morts. Tous les CMJ seront présents. Une nouvelle porte-drapeau sera intronisée lors de la cérémonie. Les anciens combattants et les pompiers seront présents. Il y aura aussi un hommage au square Jacques Oudin, avec chorale et dépôt de gerbe. Un vin d'honneur suivra en salle du Conseil.

Christine PIERROTTET : Samedi, c'est l'exposition des élèves de l'école primaire. Au centre culturel, de 9h à 11h30.

Xavier DUPERRIER : Dimanche à 16h, le projet transversal du conservatoire de musique.

Jean-Marc LENGLET : Un dernier point : nous avons mis en place des fiches de sécurité individuelle pour tous les agents. Patrick propose de faire la même chose pour les élus. Ce n'est pas obligatoire, mais utile en cas d'urgence.

Je remercie les élus pour ce Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h.

Signatures :

Jean-Marc LENGLET
Maire de MAISSE



Monsieur Rudy PONAMAN
Secrétaire de séance



Monsieur Xavier DUPERRIER
Secrétaire de séance

